

**DECISION n° 2024-127**

**Portant sur la signature du marché**

**« Réalisation d'une salle polyvalente et d'un centre des Arts martiaux – Lot n° 2 : Aménagement intérieur »  
avec l'entreprise MASSIBAT  
Pour un montant de 823 341,14 € HT soit 988 009,37 € TTC**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** la délibération n° 2021-031 du 07 avril 2021 portant adoption d'une convention fixant les modalités du mandat de maîtrise d'ouvrage confiée par la Commune à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Pays d'Aix Territoires » dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente et d'un dojo et autorisant le Maire à poursuivre toutes les formalités administratives y afférant ;

**VU** la délibération n° 2023-054 du 24 mai 2023 portant adoption d'un avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SPLA ;

**VU** la délibération n° 2024-085 du 19 juin 2024 portant adoption d'un avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SPLA ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 9 avril 2024 :

- au JOUE avec publication le 11 avril 2024 sous le n° S72/2024 N212723-2024,
- au BOAMP avec publication le 11 avril 2024 sous le n° 24-41792,
- au MONITEUR des TRAVAUX PUBLICS avec publication le 12 avril 2024 – Avis n° AO-2416-0951
- à marchéonline via le profil d'acheteur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) – Avis n° 4073409 ;

**VU** le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres en date du 08 juillet 2024 ;

**VU** le Rapport d'analyse des offres ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 9 juillet 2024 ;

**CONSIDERANT** que la Commission d'appel d'offres susvisée a déclaré comme offre économiquement et techniquement la plus avantageuse la proposition de l'entreprise MASSIBAT, pour le Lot 2 : Aménagement intérieur du marché relatif à la réalisation d'une salle polyvalente et d'un centre des arts martiaux,

**DECIDE**

En exécution des pouvoirs susvisés,

**Article 1.-** De conclure le marché relatif à la réalisation d'une salle polyvalente et d'un centre des arts martiaux  
– Lot 2 : Aménagement intérieur avec l'entreprise MASSIBAT sise 175 Avenue du Col de l'ange – 13420 Gemenos.

**Article 2.-** Le montant du marché s'élève à :

- 823 341,14 € HT soit 988 009,37 € TTC

**Article 3.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 4.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

*Fait à Lambesc, le 9 juillet 2024*

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Pour le Maire empêché,  
Par délégation,  
La Première Adjointe,  
Claire BLANC